

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 11 décembre 2017, à compter de 19 h 30, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard , conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Hélène Lévesque , conseillère
Michel Venne, conseiller
Yvon Forget, conseiller
et
Normand Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire déclare l'assemblée ouverte.

2017-12-300 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté par le directeur général.

ADOPTÉE

2017-12-301 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 NOVEMBRE 2017

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 21 novembre 2017 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2017 du conseil municipal, tel que soumis.

ADOPTÉE

2017-12-302 TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2017-12

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2017, afin de transférer les sommes aux postes budgétaires tel qu'indiqué dans l'annexe 1, jointe au présent document.

ADOPTÉE

2017-12-303 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 11 décembre 2017 à savoir:

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	231 517,65 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00 \$
AUTRES DÉPENSES	0,00 \$
TOTAL DU MOIS	231 517,65 \$

ADOPTÉE

2017-12-304 ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DES ASSEMBLÉES 2018 (SÉANCES DU CONSEIL)

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018, qui se tiendront les lundis (sauf les jours fériés, la séance sera alors reportée au lendemain), et celles-ci débuteront à 19 h 30 :

15 janvier	9 juillet
12 février	27 août
12 mars	10 septembre
9 avril	9 octobre
14 mai	12 novembre
11 juin	10 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

2017-12-305 OMH - BUDGET RÉVISÉ 2017

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal de Ferme-Neuve confirme son approbation concernant le budget révisé 2017 de l'Office municipal d'habitation qui indique un déficit de 103 522 \$, dont 10 %, pour la municipalité ce qui représente une somme de 10 352 \$ tel que mentionné dans le document de la Société d'habitation du Québec du 9 novembre 2017.

ADOPTÉE

2017-12-306 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte pour dépôt la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil (LERM article 357) pour l'année 2017-2018 comme suit:

M. Gilbert Pilote	dépôt le 16 novembre 2017
Mme Pauline Lauzon	dépôt le 20 novembre 2017
Mme Diane Sirard	dépôt le 21 novembre 2017
M. Mario Lachaine	dépôt le 17 novembre 2017
Mme Hélène Lévesque	dépôt le 21 novembre 2017
M. Michel Venne	dépôt le 5 décembre 2017
M. Yvon Forget	dépôt le 20 novembre 2017

ADOPTÉE

2017-12-307 COUR DES PETITES CRÉANCES (AUTORISATION À REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ)

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE Monsieur Normand Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier et Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics soient autorisés à représenter la Municipalité de Ferme-Neuve dans le dossier no. 560-32-700054-170, à la division des petites créances de la Cour du Québec.

ADOPTÉE

2017-12-308 OFFRE DE SERVICES - ME RINO SOUCY

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre de services décrite dans le courriel de Me Rino Soucy, avocat à la firme Dufresne Hébert Comeau inc. du 4 décembre 2017, précisant le service de consultation téléphonique sans limites de temps pour l'année 2018, au coût de 400 \$ avant les taxes applicables.

QUE le conseil municipal confirme à Me Rino Soucy, avocat notre engagement pour l'année 2018.

ADOPTÉE

2017-12-309

SERVICE DE CONCIERGERIE (TAXES)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à payer la somme de 3 224,03 \$ représentant les taxes fédérale et provinciale pour le service de conciergerie des années 2013, 2014 et 2015 à Madame Patricia Bean.

ADOPTÉE

2017-12-310

ENTENTE DU SERVICE DE CONCIERGERIE - CENTRE DE SANTÉ

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE Monsieur Normand Bélanger, directeur général soit autorisé à signer l'entente pour le service de conciergerie pour le Centre de santé de la Municipalité de Ferme-Neuve avec Madame Gaétane Brière pour un contrat de 2 ans renouvelable.

ADOPTÉE

2017-12-311

PROGRAMME « CIRCUIT SANTÉ POUR LES AINÉS »

CONSIDÉRANT que le programme d'infrastructures Québec-Municipalités dans le cadre du projet PIQM-MADA doit être déposé avant le 10 janvier 2018;

CONSIDÉRANT que l'inventaire archéologique pour le circuit santé de marche des aînés ne peut débuter qu'avant le mois de mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité confirme aux responsables du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que celle-ci n'a pas l'intention de modifier son tracer et que le meilleur circuit est celui déposé par la municipalité.

QUE la municipalité demande au MAMOT une modification en ce qui a trait à la date limite de dépôt des documents exigés par ledit ministère.

ADOPTÉE

2017-12-312

OFFRE DE SERVICE EN ARCHÉOLOGIE (PIQM-MADA)

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de la firme *Archéotec inc.* de Montréal concernant l'inventaire archéologique pour le circuit santé de marche pour les aînés de Ferme-Neuve;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et des membres du conseil présents,

QUE l'offre de service de la firme *Archéotec inc.* datée du 6 décembre 2017 concernant l'inventaire archéologique du circuit santé de marche pour les aînés au montant de 7 328 \$ plus les taxes applicables soit acceptée.

QUE la présente acceptation est conditionnelle à l'approbation de la date de modification du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme PIQM-MADA pour le dépôt et acceptation des documents de la municipalité.

2017-12-313

MUTUELLE DE PRÉVENTION SST DE L'UMQ (RENOUVELLEMENT)

CONSIDÉRANT que deux Mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail (ci-après les Mutuelles) seront mises sur pied par l'UMQ en vertu de l'article 284.2 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve désire profiter des avantages en adhérant à l'une ou l'autre des Mutuelles réservées exclusivement aux membres de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que le classement et la participation à l'une ou l'autre des Mutuelles de l'UMQ est établi en prenant en compte les données disponibles au Guichet de la CNESST au 31 juillet de l'année du dépôt;

CONSIDÉRANT que l'adhésion à une Mutuelle permet à la Municipalité de Ferme-Neuve d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve participe déjà aux services offerts en santé et sécurité du travail par l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour retenir, via un premier appel d'offres les services professionnels d'une firme d'actuares et dans un deuxième appel d'offres un consultant pour la gestion des Mutuelles, distinct de la firme d'actuares;

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ de telles ententes;

CONSIDÉRANT que conformément à la loi, l'UMQ procédera à deux appels d'offres publics pour octroyer les contrats;

CONSIDÉRANT que l'UMQ prévoit lancer ces appels d'offres en 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve confirme son adhésion à l'une des Mutuelles et s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, toute documentation nécessaire à son adhésion à l'une des Mutuelles.

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve confirme son adhésion aux deux regroupements de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'actuares et d'un consultant pour la gestion des Mutuelles et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication des deux contrats.

QUE deux contrats d'une durée de trois (3) ans plus deux années d'option, une année à la fois, pourront être octroyés par l'UMQ selon les termes prévus aux documents d'appel d'offres et de la loi applicable.

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve s'engage à respecter les termes et conditions desdits contrats comme si elle avait contracté directement avec les fournisseurs à qui les contrats seront adjugés.

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve s'engage à payer annuellement à l'UMQ, les frais de gestion de 0,04\$/100\$ de masse salariale assurable à la CNESST pour sa participation à l'une des Mutuelles de prévention.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENT - TAXES À RECEVOIR AU 30 NOVEMBRE 2017

Le directeur général dépose la liste des contribuables qui au 30 novembre 2017 n'ont pas encore payé leurs taxes municipales pour l'année 2017 et avant. Le total se chiffre à 241 804,56 \$, des intérêts de 1 640,13 \$ pour un total de 243 444,69 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS (ADMINISTRATION)

2017-12-314 REMBOURSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT (PHOTOCOPIEUR) 1/5

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la somme de 1 233,60 \$ soit versée comme premier versement (1/5) au fonds de roulement pour le remboursement annuel concernant l'achat d'un photocopieur.

QUE le service de la trésorerie en soit informé.

ADOPTÉE

2017-12-315 MRCAL - BESOINS DE FORMATION

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve prévoit la formation de 5 pompiers pour le programme Pompier I et de 0 pompier pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Antoine-Labelle en conformité avec l'article 6 de Programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

2017-12-316

INCENDIE DU 310, 2E RANG DE WÜRTELE

CONSIDÉRANT l'incendie survenu au 310, 2e rang de Würtele en novembre dernier;

CONSIDÉRANT que le service des incendies de Mont-Laurier a dû se déplacer suite à la demande du service incendie de Ferme-Neuve;

CONSIDÉRANT que l'évènement était de nature particulière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à puiser à même les surplus 2016, la somme de 22 426,75 \$ afin de payer les frais d'entraide du service des incendies de Mont-Laurier.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public présent.

2017-12-317

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 11 décembre 2017 soit levée, il est 20 h 15.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,
Maire

NORMAND BÉLANGER,
Directeur général et secrétaire-
trésorier